



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 008-25 ET 009-25

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 17 mars 2025, les règlements suivants :

- *008-25 Relatif à l'enlèvement des matières recyclables;*
- *009-25 Relatif à l'enlèvement des déchets solides.*

Ces règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la municipalité au <https://plessisville.quebec/ma-ville/administration/reglementation-municipale> et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 25 mars 2025

M^E GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE
Greffière